

ANNEXE

Opinion et informations : quelles différences ?

Ce document vous permet d'imprimer facilement les différents éléments dont vous aurez besoin pour organiser l'activité, à savoir :

- Un tableau des indices permettant de distinguer un texte d'information d'un texte d'opinion
- Deux corpus de textes :
 - Textes 1 et 2 → une cantine végétarienne ?
 - Textes 3 et 4 → la fermeture de classes dans une école

Tableau comparatif des textes d'information et d'opinion

	Comment reconnaître un texte d'information ?	Comment reconnaître un texte d'opinion ?
Indices	<p>Texte rédigé de façon impersonnelle <i>Utilisation des pronoms il/on</i></p>	<p>Texte rédigé de façon personnelle <i>Utilisation de pronoms personnels : je/nous</i> <i>et de pronoms possessifs : ma, mon, vos, votre</i></p>
Exemple	<p>Il est exactement 12 heures. Il y a 300 espèces de coléoptères dans cette zone. <i>On a recensé la population l'an dernier.</i></p>	<p>Je suis persuadé que le résultat sera favorable. Nos connaissances en la matière nous donnent à penser que...</p>
Quels indices avez-vous trouvé dans les textes ?		
Indices	<p>Utilisation d'un ton neutre <i>Sans terme appréciatifs =</i> <i>sans mots qui transmettent un jugement favorable ou défavorable</i></p>	<p>Utilisation de terme appréciatifs <i>= avec des mots qui transmettent un jugement favorable ou défavorable</i></p>
Quels indices avez-vous trouvé dans les textes ?		

Indices	Utilisation d'une ponctuation neutre (.)	Utilisation d'une ponctuation expressive (?!)
Quels indices avez-vous trouvé dans les textes ?		
Indices	Vocabulaire neutre et ton sérieux	Vocabulaire expressif, utilisation de superlatifs, d'adjectifs qualificatifs, d'un ton humoristique ou ironique.
Quels indices avez-vous trouvé dans les textes ?		
Le texte ... est un texte d'opinion		Le texte... est un texte d'information

Textes d'information ou d'opinion ?

Consigne :

Vous devez distinguer, parmi les deux textes ci-dessous, lequel est un texte d'information et lequel est un texte d'opinion.
Pour répondre, vous pouvez vous aider du *Tableau des indices* pour trouver les indices dans les deux textes.

Texte 1

Lille : Les cantines scolaires proposent désormais deux repas végétariens par semaine

Une véritable révolution dans les habitudes alimentaires. La ville de Lille a décidé, début juin, d'expérimenter l'instauration de deux menus végétariens par semaine dans les restaurants scolaires. C'est la première grande ville française à franchir le pas. Les protéines animales sont remplacées par des protéines végétales.

En mai, l'ONG Greenpeace avait préconisé cette mesure à l'horizon 2020, en se basant sur un sondage qui montrait que six Français sur dix étaient favorables à l'introduction de repas végétariens dans les cantines. Le ministre de la Transition écologique, Nicolas Hulot, avait également plaidé pour un repas hebdomadaire sans viande, ni poisson.

La cuisine centrale de Lille, qui prépare quotidiennement environ 14.000 repas, prend donc les devants. « Depuis la rentrée 2014, nous cuisinons, de temps en temps, un repas végétarien. Avec deux menus par semaine, c'est un challenge pour les cuisiniers qui doivent apporter de la variété », avoue Frédéric Rotolo, responsable de la cuisine centrale.

Source : 20 minutes, Gilles Durand, article du 1er juillet 2018

Texte 2

«Infliger à nos enfants un menu végétarien à la cantine serait dangereux»

Pourquoi avoir besoin de se poser ces questions, alors que la réponse pourrait sembler évidente? En effet depuis quelques années, dans les médias, nous subissons la pression des partisans du végétarisme, voire du végétalisme... (...) Les affirmations pro-végétariennes émanent de différentes sensibilités, mais ne font jamais référence à la nutrition, discipline socle de notre mode d'alimentation, si ce n'est pour signaler que des compléments alimentaires sont indispensables pour équilibrer l'alimentation végétalienne, ce qui est pour le moins paradoxal.

Le débat a pris récemment une tournure inacceptable avec la proposition d'infliger à nos enfants une solution végétarienne dans les cantines scolaires. Il s'agit probablement d'occulter le débat sur les menus de substitution, qui ont surtout pour objet d'éviter la consommation de viande de porc. (...)

L'équilibre alimentaire nécessite d'utiliser toutes les classes d'aliments, sans exception ; chacune d'entre elles, outre qu'elle contribue à l'équilibre général, présente en effet des particularités que les autres ne possèdent pas. (...)

Source : Le Figaro, Jean-Marie Bourre, article du 12 janvier 2016

Texte 3

Menace contre le non-cumul des mandats !

Dans son questionnaire du Grand débat, Macron glisse, au paragraphe « Démocratie et citoyenneté. Vie institutionnelle et démocratique. Question 04 : Le non-cumul des mandats instauré en 2017 pour les parlementaires (députés et sénateurs) est : une bonne chose ? Une mauvaise chose ? Je ne sais pas. » C'est ouvrir la porte pour revenir sur cette conquête essentielle de la démocratie. Certains parlementaires LREM ne s'y sont pas trompés et s'engouffrent dans la porte entrouverte (...)

Le grand argument de ces aspirants cumulards, c'est évidemment « *le manque d'ancrage territorial* » comme ils disent. Si cela peut s'entendre du point de vue de leur carrière, ils oublient pourtant que la fonction principale d'un député et d'un sénateur, c'est de voter les lois au niveau national. Ils ne sont pas les lobbyistes de leur localité mais des parlementaires nationaux. Chaque député, bien qu'élu dans un cadre géographique déterminé, est le représentant de la Nation tout entière.

Source : Médiapart, blog de VictorAlayi, article du 6 février 2019

Texte 4

Parlementaires : vers un retour du cumul des mandats ?

Ballon d'essai ou véritable réforme en perspective ? Le cumul des mandats, notamment celui de parlementaire et de maire, interdit sous François Hollande en 2014, semble revenir en grâce à la faveur du grand débat. Au sein de l'opposition, mais aussi de la majorité, tant du côté de l'exécutif que chez les députés et les sénateurs.

Le 15 janvier dernier, Emmanuel Macron est le premier à ouvrir une brèche. Devant 600 élus locaux réunis à Grand Bourgtheroulde (Eure), le chef de l'État évoque la possibilité – « peut-être » a-t-il tenu à préciser – de rétablir ce cumul, « du moins dans certaines proportions. Sans être dans des exécutifs de premier plan ». Comprendre que seuls les maires des petites communes pourraient cumuler. « C'est à vous et aux parlementaires d'avoir ce débat », a lancé Emmanuel Macron aux édiles présents dans le gymnase.

Source : Le Parisien - Aujourd'hui en France, Jannick Alimi et Valérie Hacot, article du 8 février 2019